

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 20 DECEMBRE 2016

à 18 H 00

A la Mairie de BESSEGES , Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES – MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MME Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI – MM Claude ROUX – Claude PIALAT- Christian MULA- Jacques REBOUL- MMES Anne-Marie BENAVENT- Sylvie PESENTI- MM Luc BOUTONNET- Rodolphe PELLIER- MME Jennifer GUERIN- M René SANSONETTI-

Etaient absents excusés : MME Christiane CADILHAC- M Jean-Pierre STECKIW- MMES Christine ROUX- Marine BRUNET- M Guy MALACHANE- MMES Micheline EVRARD- Delphine NODIN

Ont voté par procuration : MME Christiane CADILHAC- M Jean-Pierre STECKIW- MME Christine ROUX-

Monsieur Bernard PORTALES, Maire, indique à l'assemblée délibérante qu'il a une procuration de Madame Christiane CADILHAC, Conseillère Municipale Déléguée, pour voter en son nom et place.

Monsieur Serge GRANGEON, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Jean-Pierre STECKIW, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Rodolphe PELLIER, Conseiller Municipal Délégué, indique à l'assemblée délibérante qu'il a une procuration de Madame Christine ROUX, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 NOVEMBRE 2016.

2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre un certain nombre de décisions modificatives afin de pouvoir payer en début d'année des travaux effectués à l'école maternelle Hector Malot, de prendre en compte les écritures d'ordre résultant de l'échange avec les conjoints PERDU, l'achat d'ordinateurs et d'aspirateurs pour la mairie et le paiement du 1^{er} acompte d'honoraires de l'architecte en charge des travaux de rénovation du Centre Culture et Loisirs.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET VACANCEZE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte le montant correspondant aux travaux réalisés en régie.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative qui lui est proposée.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, conformément aux articles R2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, chaque année, entre les groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes ne faisant pas partie de ces groupements.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police pour l'ensemble des acquisitions prévues en 2017 : à savoir l'achat d'un radar informatif pour le quartier de REVETY, de panneaux C20 avec feux sur énergie solaire pour le passage piéton du CASTELLAS, de panneaux de signalisation pour l'école. Ces acquisitions s'inscrivent totalement dans la doctrine du conseil départemental qui prône la mise en sécurité de la circulation routière et piétonnière.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est favorable à cette proposition.

5°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2017

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « l'Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 18 295 euros pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2017.

6°) SAUR – REVALORISATION SURTAXE COMMUNALE D'EAU POTABLE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe la surtaxe communale de l'eau potable 0,86 euros le m³ à compter du 1er janvier 2017.

7°) BAIL DE LOCATION- ANCIENS LOCAUX DE LA TRESORERIE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la conclusion d'un bail de location avec Monsieur Jean-Marc FRAISSE, pour les locaux communaux situés au rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie, Rue de la République à BESSEGES, pour une durée de 6 ANS, à compter du 1er février 2017.

8°) MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CLASSE PASSERELLE ET D'UNE PARTIE DE L'ÉCOLE DU PETIT VILLARD – ASSOCIATION « ACCÈS POUR TOUS »

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de partenariat avec l'association « Accès pour tous » dans le cadre d'une action en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est favorable au principe de mise à disposition gratuite des locaux de la classe passerelle et d'une partie des locaux de l'école du Petit Villard au profit de l'association « Accès pour tous » dans le cadre de la réalisation d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et précise que celle –ci est consentie à compter des vacances d'hiver (février 2017) pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

9°) TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que la loi de finances 2016 a créé un fonds de soutien à l'investissement public local afin d'accompagner de façon significative et rapide l'investissement public des communes et EPCI à fiscalité propre, en particulier en milieu rural.

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du Centre Culture et Loisirs pour un montant de travaux de 938 000 euros HIT (soit 1 125 600 euros TTC).

Il énonce les thématiques prioritaires qui sont axées sur la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, notamment d'accessibilité des ERP, ou le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local dans le cadre des travaux de rénovation du Centre Culture et Loisirs.

10°) TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les conditions d'éligibilité des communes et groupements de communes à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il insiste sur le fait que les membres de la commission départementale des élus, en fixant la liste des catégories d'opérations prioritaires, ont voulu privilégier les projets aboutis, susceptibles d'être engagés rapidement.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du Centre Culture et Loisirs et indique que ce projet répond également à des critères susceptibles de favoriser sa prise en compte au titre de cette aide financière.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux dans le cadre des travaux de rénovation du Centre Culture et Loisirs.

11°) TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de rénovation du Centre Culture et Loisirs et son coût.

Il insiste sur la nécessité de réaliser ces travaux de rénovation dans la mesure où le bâtiment se trouve dans un état général très dégradé.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie, dans le cadre des travaux de rénovation du Centre Culture et Loisirs.

12°) CALCUL DU CREDIT GLOBAL A INSCRIRE AU BUDGET 2017

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le principe du versement des différentes primes et indemnités proposées.

13°) QUESTIONS DIVERSES

A. DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte le montant exact du zonage d'alimentation en eau potable.

B. SIVOM DE LA REGION DE BESSEGES – VERSEMENT D'UN APPEL DE FONDS COMPLEMENTAIRE SUITE A UNE ANOMALIE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SIVOM de la Région de BESSEGES, dans sa séance du 14 décembre 2016, a voté des décisions rectificatives reprenant notamment l'affectation du résultat 2015 et engendrant par voie de conséquence un appel de fonds complémentaire auprès des communes membres.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide du versement d'un appel de fonds de 1 022,27 euros correspondant à la part de BESSEGES au SIVOM de la Région de BESSEGES.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES